

LANHELINFOS

Bulletin d'informations municipales

LE MOT DU MAIRE

Comme la majorité des communes de France, Lanhélin a effectué sa rentrée scolaire le 2 Septembre dernier. Il s'agit d'un évènement majeur dans notre vie communale. Il oblige entre autre à réaliser en toute dernière minute un bilan de la population scolarisable en vue d'ajuster les équipes d'encadrement, les locaux et le matériel nécessaires à l'enseignement et à la sécurité des enfants. C'est ainsi que cette année nous avons enregistré au 1^{er} Septembre les effectifs suivants :

- Classe TPS-PS-MS : 25
- Classe MS-GS : 24
- Classe CP-CE1 : 24
- Classe CE1-CE2 : 22
- Classe CE2-CM1 : 22
- Classe CM1-CM2 : 21

Ce qui fait un total de 138 enfants répartis en 6 classes (contre 152 en 2014 répartis en 7 classes). De ce fait, la classe située au-dessus de la mairie n'est plus utilisée. Cette baisse d'effectif s'explique par une diminution des nouveaux arrivants, et par le fait que nous n'acceptons plus les enfants venant des communes environnantes. Je profite de l'occasion pour rappeler qu'au moins l'un des parents doit de facto habiter la commune pour prétendre à la scolarisation de son enfant.

L'évènement de la rentrée a été la mise en place des nouveaux Rythmes Scolaires avec leur lot d'interrogations et de tracasseries pour les parents, les enseignants, et aussi pour la municipalité. Cette dernière a dû organiser leur mise œuvre sur les plans des ressources humaines et matériels en tenant compte des contraintes des uns et des autres. L'unique satisfaction est au bénéfice du Ministère de l'Education Nationale. En effet, dans nos communes rurales la réforme est pratiquement vidée de sa substance du fait que nous ne disposons d'aucune structure de loisirs ou éducative permettant aux enfants de pratiquer des activités périscolaires. Néanmoins, nous assurons la garde des enfants pendant ces ¾ heure et nous ne boudons pas les opportunités d'activités périscolaires s'il venait à s'en présenter en cours d'année.

Le second sujet de préoccupation pour la Municipalité touche encore notre école. Le projet de rénovation des 4 classes de maternelle est très avancé puisqu'il deviendra prochainement un chantier. En effet, à compter du 2 Novembre les 4 classes seront délocalisées dans des Bungalows de location pour la durée des travaux. Le planning que nous avons retenu est le suivant :

- 15 Octobre 2014 : mise en place de 4 Bungalows provisoires pour le reste de l'année scolaire
- 15 Octobre au 31 Octobre 2014: déménagement des locaux
- 2 Novembre 2014: ouverture de chantier
- 30 Juin 2015 : Fin de chantier
- Vacances d'été 2015 : Finitions éventuelles-Réception de chantier – Rapatriement du matériel.

Il serait illusoire de penser que toutes ces manœuvres se dérouleront sans perturber quelque peu le fonctionnement de l'école. Je pense en particulier aux déplacements des enfants. Nous devons sécuriser les parcours Aller-Retour à la cantine en interrompant la circulation. Aussi, nous n'effectuerons plus qu'un seul service de cantine pendant cette période de façon à limiter le nombre de passages sur voirie. Par ailleurs, les phases d'arrivée et sortie de classes seront plus compliquées pour les accompagnateurs qui arrivent en voiture. En effet, pendant les travaux, l'accueil des enfants ne pourra plus se faire par l'actuelle entrée d'école. Celui-ci se fera par le nouveau parking rue Jean Charcot, lequel sera déjà utilisé au 2/3 par les Bungalows. Aussi, j'en appelle à la compréhension de chacun et j'invite les personnes concernées à redoubler de vigilance pendant cette période.

Enfin, nous sommes, pour cette rentrée automnale, à environ 6 mois d'exercice de notre mandat. Outre la mobilisation sur les sujets précédents, chacun œuvre à son poste et donne le meilleur de lui-même pour maintenir ou améliorer notre cadre de vie. Ainsi, je félicite l'équipe municipale en charge du fleurissement du bourg, qui, avec le concours des employés communaux, a fait un travail remarquable cet été pour le plaisir de tous. Vous remarquerez également que le lotissement de Bellevue a enfin revêtu ses habits neufs après de longs mois de chantier suite aux travaux de séparation des réseaux. D'autres équipes sont mobilisées sur l'étude de travaux à plus long terme tels que la signalisation et la circulation dans le bourg, un plan d'aménagement de zone, l'utilisation des bâtiments communaux, la propreté et la sécurité des lieux publics, etc. Gageons que ces projets aboutissent dans les mois et les années à venir si les contextes économique et administratif ne deviennent pas trop perturbateurs. Mais soyons bien conscients que l'organisation et le fonctionnement des services communaux subiront des transformations profondes à court terme avec la mise en application de la Réforme Territoriale (Lois Alur et MAPTAM) et son lot de mutualisations adossées aux EPCI. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale).

Je vous souhaite à tous un bel Automne à Lanhélin.

CONSEILS MUNICIPAUX DU 25 AVRIL AU 26 SEPTEMBRE

Nomination d'un Elu en charge des questions de Sécurité Routière

Les services de la Préfecture sollicitent les communes pour que soit désigné, au sein de chaque conseil municipal, un élu en charge des questions de sécurité routière.

- Madame Sandra FERRE est désignée « élue référente sécurité routière »

Désignation des délégués au COS 35 (Comité des Oeuvres Sociales 35) : un délégué du "Conseil"

La commune de Lanhélin est membre et adhère au COS35 (Comité des Œuvres Sociales). L'adhésion est obligatoire pour les communes. C'est une association qui permet aux agents des collectivités adhérentes de bénéficier de diverses prestations et allocations.

- M. Louis HERPEUX est désigné « élu délégué au COS 35 »

Nomination d'un Elu en charge des questions de Défense Nationale

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région.

- M. Pascal DUFAIX 20 rue Jean Guéhenno est désigné « élu correspondant Défense Nationale ».

AVENANT N° 1 à la CONVENTION DE MUTUALISATION de l'accueil des enfants au CENTRE DE LOISIRS de BONNEMAIN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Lanhélin a signé une convention de mutualisation pour l'accueil de Loisirs avec la Commune de Bonnemain.

Le but de la convention est de faire participer financièrement la commune de Lanhélin pour les enfants accueillis au Centre de Loisirs de Bonnemain, afin que les familles lanhélinaises disposent des mêmes tarifs que ceux pratiqués pour les familles Bonnemaisiennes. La commune verse une participation au prorata du nombre de journée-enfant réalisé à l'accueil de loisirs sur la base de l'année N-1.

L'avenant N°2 précise que la participation financière pour 2013 basée sur l'année N-1, s'élève à 595.00 €.

- M. Jérôme HELLO est désigné élu référent

PROGRAMME DE TRAVAUX VOIRIE

Devis estimatifs concernant le programme de travaux de voirie 2014 établis par les services de la Communauté de Communes. Les montants ont été inscrits au budget en début d'année

Le Conseil Municipal **DECIDE** de lancer les 2 opérations suivantes :

Modernisation lotissement Bellevue (rue René Duguay Trouin et rue Jacques Cartier)	44 932.80 € TTC
Modernisation carrefour granit du centre	2 598.00 € TTC

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Décision d'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde : La loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile a donné une assise juridique à la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) qui permettent de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'événements exceptionnels.

Le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 précise dans son article 1 que le plan communal de sauvegarde définit, sous l'autorité du Maire, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus. Il établit un recensement et une analyse des risques à l'échelle de la commune. Il intègre et complète les documents d'information élaborés au titre des actions de prévention. Le plan communal de sauvegarde complète les plans ORSEC de protection générale des populations.

Le PCS comprend :

- le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) ;
- le diagnostic des risques et vulnérabilités locales ;
- l'organisation assurant la protection et le soutien de la population... ;
- les modalités de mise en œuvre de la Réserve Communale de Sécurité Civile éventuelle.
C'est ECTI (association de seniors bénévoles-retraités) reconnue sur le plan national qui aide les collectivités à mettre en place ce dossier sur le plan départemental et régional. 25 dossiers ont déjà été réalisés dans le département, qui a été retenue pour la mise en place du PCS

Leur proposition est établie sur les bases suivantes :

- Création d'une commission spécifique d'élus et du personnel pour suivre l'élaboration du PCS.
- Application d'une méthodologie ECTI décrite dans document annexe
- Assistance technique des experts ECTI sur ce dossier jusqu'à la validation du PCS par les services de la Préfecture

Cette mission s'élève à 1450 € H.T.

RENOVATION DE L'ECOLE MATERNELLE 3 CLASSES + 1 CLASSE DE PRIMAIRE, CONSTRUCTION DE SANITAIRES ENFANTS + TISANERIE: DEMANDE DE SUBVENTION ENVELOPPE PARLEMENTAIRE

Considérant que l'enveloppe financière globale du projet a été approuvée comme suit :

COUT GLOBAL DE L'OPERATION HTVA	385 061.00 €
MONTANT SUBVENTIONNABLE DETR (sous réserve d'obtention):	
385 061 x 40%	155 091.00 €
SOLDE HTVA A CHARGE DE LA COMMUNE	229 070.00 €

Une subvention est sollicitée au titre de l'enveloppe parlementaire.

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE SERVICE ASSAINISSEMENT ET COMPTE D’AFFERMAGE exercice 2013

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

ADOpte le rapport annuel du service assainissement et du compte d'affermage de la SAUR exercice 2013.

CESSION DE TERRAIN AUX EPOUX LESGUER

Suite aux délibérations des 21 Février et 14 Mars dernier concernant la demande des époux LESGUER Pascal souhaitant acquérir une bande de terrain ou obtenir un droit de passage pour desservir une partie de leur parcelle sise section AA N°23 au lieu-dit « Bécanne »

Le Conseil Municipal avait accepté la cession d'une bande de terrain d'environ 160 m2 et avait décidé que la cession se ferait aux conditions suivantes :

- ✓ le creux entre le terrain des sports et le terrain des demandeurs sera rebouché et busé
- ✓ le pare-ballon sera déplacé
- ✓ le chemin d'accès au terrain des époux Lesguer sera clôturé
- ✓ la barrière d'entrée du terrain des sports sera déplacée

Tous ces travaux et aménagements seront à la charge des époux Lesguer

Les frais de bornage et de cession seront à la charge des époux Lesguer.

Le conseil Municipal fixe à 21.75 € le prix du m2 en concordance avec l'estimation des Domaines.

AVENANT N° 3 à la CONVENTION DE MUTUALISATION de l'accueil des enfants au CENTRE DE LOISIRS de ST PIERRE DE PLESGUEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Lanhélin a signé une convention de mutualisation pour l'accueil de Loisirs avec la Commune de St Pierre de Plesguen.

Le but de la convention est de faire participer financièrement la commune de Lanhélin pour les enfants accueillis au Centre de Loisirs de St Pierre de Plesguen, afin que les familles lanhélinaises disposent des mêmes tarifs que ceux pratiqués pour les familles St Pierreaises. La commune verse une participation au prorata du nombre de journée-enfant réalisé à l'accueil de loisirs sur la base de l'année N-1.

La participation financière pour 2014 basée sur l'année N-1, s'élève à 589.28 €.

M. Jérôme HELLO est désigné élu référent

TARIFS CANTINE – Année 2014-2015

TARIF ENFANT : 3.18 €
TARIF ADULTE : 3.50 €

TARIFS GARDERIE – Année 2014-2015

De 7h30 à 8h35 : 1.33 €
De 8h00 à 8h35 : 0.67 €
De 16h30 à 17h30 : 1.65 € (goûter compris)
De 16h30 à 18h00 : 2.32 € (goûter compris)
De 16h30 à 18h30 : 2.98 € (goûter compris)

Le mercredi midi de 11h45 à 12h15 0.57 €

Le mercredi midi de 11h45 à 13h00 1.53 €

- ✓ Toute tranche horaire commencée sera due
- ✓ Le 3^{ème} enfant et suivant d'une même famille inscrit à la garderie de Lanhélin bénéficiera d'un demi-tarif

TRAVAUX ECOLE - LOCATION DE CLASSES MODULAIRES

Il est nécessaire de louer des classes modulaires afin d'accueillir les élèves pendant les travaux de rénovation. Il y a lieu de louer 4 classes de 60m2 chacune, dont 3 adaptées à l'accueil d'enfants de maternelle et 1 module sanitaire adapté également à la petite enfance.

3 propositions des entreprises suivantes ont été remises à la Municipalité:

PORTAKABIN – TOUAX – LOCARMOR.

Au vu des offres et après une étude approfondie des différentes prestations, le Conseil Municipal a retenu l'offre de LOCARMOR pour un montant de 32 500 € HT pour une durée prévue de location de 240 jours soit du 03/11/2014 au 01/07/2015.

POINT SUR LA MISE EN PLACE DES TAP (Rythmes scolaires) A LA RENTRÉE

Différentes réunions de travail sur la mise en place des nouveaux rythmes scolaires à la rentrée prochaine ont eu lieu. Un formulaire d'inscription était à remplir par les parents du 15 juillet au 15 août au secrétariat de la Mairie afin de mieux appréhender les besoins en personnel.

Il semble d'ores et déjà indispensable de recruter en plus des 4 personnes déjà rattachées à l'école, 1 ou 2 autres personnes.

Il est par contre difficile d'anticiper si les enfants restant en début d'année resteront toute l'année scolaire aux TAP, d'autant que dans l'immédiat aucune activité, à proprement parlé, ne sera proposée aux familles.

Aussi il a été décidé de recourir à 1 ou 2 contrats de 3 mois, pour ¾ heure- 4 jours /semaine. Ces contrats seront renouvelés en fonction de la fréquentation.

Les temps de TAP ne seront pas facturés aux familles.

ATTRIBUTION DU MARCHE RENOVATION ECOLE MATERNELLE

Une procédure d'appel d'offres en 10 lots séparés a été lancée le 20 Juin dernier pour la Rénovation de l'école maternelle.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à trois reprises le 30 Juillet 2014 pour l'ouverture des plis, le 18 Septembre 2014 pour l'analyse technique et financière et le 24 Septembre suite à la négociation des 3 entreprises les mieux disantes de chaque lot. Les 10 lots ont été attribués aux entreprises suivantes :

- Pour le lot n°01 – VRD DEMOLITION MACONNERIE : l'Entreprise THÉZÉ Fabrice domiciliée ZA La Hemetière – 35250 SAINT AUBIN D'AUBIGNÉ - pour un montant de 109 500.00 € HT

Option : Caniveau Technique 870.00 € HT

- Pour le lot n°02 – CHARPENTE - BOIS : l'Entreprise DANIEL domiciliée 12 Rue Des Masses – BP 35 – 35120 ROZ LANDRIEUX - pour un montant de 20 290.53 € HT

- Pour le lot n°03 – MENUISERIES EXTERIEURES PVC : l'Entreprise MARTIN domiciliée Le Val – 22830 PLOUASNE - pour un montant de 35 980.00 € HT

- Pour le lot n°04 – MENUISERIES INTERIEURES BOIS : l'Entreprise AUGUIN domiciliée 7 Boulevard Victor Edet – 35580 GUICHEN- pour un montant de 17 000.00 € HT

Option : Tableaux 885.06 € HT

- Pour le lot n°05 – CLOISONS SEICHES DOUBLAGES : l'Entreprise BETHUEL domiciliée 1 Rue Marie Curie – 35137 PLEUMELEUC- pour un montant de 23 950.00 € HT

Option : isolation mur classe 4

- Pour le lot n°06 – FAUX PLAFONDS : l'Entreprise BETHUEL domiciliée 1 Rue Marie Curie – 35137 PLEUMELEUC - pour un montant de 7 850.00 € HT

- Pour le lot n°07 – REVETEMENTS DE SOLS : l'Entreprise HERVÉ domiciliée 5 Rue Clément Ader – Parc d'activités de Beaugé 2 – 35340 LIFFRÉ - pour un montant de 20 000.00 € HT

- Pour le lot n°08 – PEINTURE : l'Entreprise FERRON Peinture domiciliée 9 Rue de Romagné – 35133 SAINT SAUVEUR DES LANDES - pour un montant de 6 400.00 € HT

- Pour le lot n°09 – ELECTRICITE CHAUFFAGE : l'Entreprise ATCE domiciliée 20 Rue du Clos Baron – 35400 SAINT-MALO Cedex - pour un montant de 15 800.00 € HT

- Pour le lot n°10 – VENTILATION PLOMBERIE : l'Entreprise GRESLÉ domiciliée ZA « La Vallée » - BP 4 – 35560 BAZOUGES LA PEROUSE - pour un montant de 49 135.00 € HT

Option : Dépose chaufferie école primaire 1 960.00 €

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 10 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Aménagement des rythmes scolaires - Création d'un emploi non permanent.

Dans le cadre de la réforme scolaire, le poste de Madame Maryvonne DUFEIL intervenant aux services périscolaires sur un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité sera modifié. Elle effectuait 3heures par jour d'école, elle effectuera désormais 4.25 par jour (lundi mardi jeudi et vendredi) et 1h.25 par jour d'école le mercredi.

Il est donc créer un emploi temporaire, pour l'année scolaire 2014/2015, un CDD d'un an, sur le grade d'adjoint technique 2è classe.

De plus considérant cette réforme et la difficulté à évaluer pour l'année complète les besoins en personnel pour l'encadrement des TAP, le Conseil a autorisé Monsieur le Maire à recruter, en tant que besoin, des agents contractuels du 01 septembre 2014 au 31 Août 2015.

Modification du temps de travail des personnels intervenant à l'école

Suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter du 01 septembre 2014 a notamment pour conséquence l'ouverture de l'école le mercredi matin et une nouvelle organisation impactant le temps de travail des agents intervenant à l'école : Les employées doivent travailler le mercredi matin. Par ailleurs, elles sont chargées d'animer les TAP de 15h45 à 16h30 les autres jours de la semaine.

Après concertation avec les agents impactés par la réforme et avec leur accord leur temps de travail a été augmenté de la façon suivante, à compter du 01 septembre 2014 :

Poste concerné	Temps de travail initial actuel (durée hebdomadaire annualisée)	Temps de travail proposé au 01/09/2014 (durée hebdomadaire annualisée)
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	29.75 heures	31.73 heures
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	26.00 heures	28.12 heures
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	22.00 heures	25.23 heures

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

L'article L211-1 du Code de l'urbanisme offre la possibilité aux communes dotées d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé, d'instituer, sur tout ou partie des zones urbaines ou d'urbanisation future, un droit de préemption.

Ce droit de préemption permet à la commune de mener une politique foncière en vue de la réalisation d'opération d'aménagement par l'acquisition de biens à l'occasion de mutations.

Les dispositions prévues par le Code de L'Urbanisme dans les articles L.210-1, L.211-1 et suivants L.213-1 et suivants précisent que :

- Le droit de préemption urbain ne peut s'exercer que pour la réalisation des opérations d'aménagements prévues à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme ou pour constituer des réserves foncières pour ce faire.
- La décision d'institution appartient à la commune qui peut décider de déléguer son droit de préemption à l'Etat, à un établissement public y ayant vocation ou à une société d'économie mixte concessionnaire d'une opération d'aménagement (L.213-3) :
 - soit pour ou plusieurs parties des zones concernées,
 - soit à l'occasion de l'aliénation d'un bien
- Lorsqu'un lotissement a été autorisé ou une Zone d'aménagement concertée (ZAC) créée, le conseil Municipal peut décider d'exclure du champ d'application du droit de préemption urbain, la vente des lots du dit lotissement ou les cessions de terrains par la personne chargée de l'aménagement de la zone d'aménagement concernée.

Le Conseil Municipal, a en conséquence décidé d'instituer un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines U, UE, UC et sur les zones d'urbanisations futures 1AUE et 2 AUE.

REMISE A NIVEAU TAMPONS D'ASSAINISSEMENT

La Société SAUR de Mordelles a remis un devis pour la remise à niveau de plusieurs tampons d'assainissement, 7 sont à rehausser pour un montant de 4 050.00 € H.T.

Cette dépense a été prévue au budget d'assainissement, le devis est accepté

TRAVAUX OU ACHATS D'INVESTISSEMENT d'AVRIL à SEPTEMBRE 2014

1 armoire frigo pour la salle du Dolmen	1 128.00 €
1 ordinateur portable bureau du Maire	499.00 €
Réhabilitation réseau eaux pluviales parking de la Chaumière et chaufferie	4 513.20 €
Réhabilitation mur moellons parking de la Chaumière	6 271.20 €
Missions de contrôles techniques rénovation école	3 558.00 €
Réfection Vestiaire Salle Chaumière en placo Coupe-Feu	1 358.11 €
Réhabilitation plaine de jeux multisports	2 680.81 €
Contrôle et vérifications bâtiments communaux et aire de jeux	1 236.00 €

FONCTIONNEMENT

Travaux entretien des bâtiments	5 665.27 €
Travaux entretien des terrains	4 119.77 €

LA VIE ASSOCIATIVE

- 25 septembre 2014 :
Repas du Club de l'amitié (Le Dolmen).
- 4 octobre 2014 :
Repas de la Fanfare (La Chaumière).
- 15 octobre 2014 :
Bourse aux vêtements Automne / hiver (La Chaumière).
- 8 novembre 2014 :
Repas du club de foot CLBM (La Chaumière).
- 7 décembre 2014 :
Repas du CCAS (Le Dolmen).
- Prévision des matchs de Foot :
 - 7 septembre 2014
 - 5 octobre 2014
 - 26 octobre 2014
 - 9 novembre 2014
 - 30 novembre 2014
 - 7 décembre 2014

Repas de voisins « Rue Bertrand Du Guesclin »



REMISE DES ARTICLES POUR LE NUMERO DE DECEMBRE :
AUPRES DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Pour le 20 Décembre 2014

LE CODEM du Pays de la Bretagne Romantique

associe tous les Clubs Générations Mouvements « Les aînés ruraux » de la Bretagne Romantique à la Semaine Bleue qui aura lieu du 2 au 5 décembre 2014 à Combourg (programme ci-dessous)
Sur le Thème « Bien vieillir dans son temps »

Tous les retraités et leur famille, sont invités à rencontrer les acteurs sensibilisés à la réflexion du bien être et de la réussite du bien vieillir au fil des ans.

Le passage à la retraite offre de nouveaux temps libres. C'est le moment idéal pour prendre soin de soi, découvrir et pratiquer des activités épanouissantes et tournées vers les autres.

Le « bien vieillir » ça se cultive !

Venez échanger avec les acteurs présents dans de nombreux domaines qu'ils soient : médicaux, sociaux, animateurs d'activités culturelles ou de loisirs.

PROGRAMME

Mardi 2 Décembre de 14 h à 16 h 30 - Ciné-Débat Cinéma Châteaubriand à Combourg

Prix de la place 4.50 € - Un débat sur le thème du passage à la retraite suivra la projection du film

Jeudi 4 Décembre de 10 h à 16 h 30 – FORUM à l'espace Malouas à Combourg (entrée gratuite)

Seront présents :

- De nombreux exposants associatifs pouvant répondre à votre attente (Pétanque, gym, marche, danse, Yoga, activités ludiques, sportives et culturelles etc....)
- Des professionnels du médico-social seront à votre disposition à qui vous pourrez poser toutes vos questions,

Un repas destiné à réunir visiteurs, exposants et professionnels est organisé le midi au prix de 10 €

Paella – Dessert - Boisson (1 verre de vin rouge ou rosé, eau) café

Réservation : CODEM 06 95 17 24 88 avant le 12 Novembre 2014.

Vendredi 5 Décembre de 14 h 30 à 16 h 30 – TABLE RONDE à l'espace Malouas à Combourg

Des professionnels et de retraités vous témoigneront d'un passage réussi à la retraite par la découverte de passion, de rencontres, d'échanges

ACTIFS, RETRAITES, SENIORS REJOIGNEZ-NOUS



VENEZ AU CLUB avec NOUS

Toutes les personnes majeures sans conditions d'âges, peuvent nous rejoindre. Notre projet est de proposer des activités nouvelles et dynamiques qui répondent à votre attente. Femmes et hommes jeunes retraités ou non, vous êtes l'avenir de nos associations ; « Vous avez souvent entendu, nous les clubs de vieux, de 3^{ème} âge, oubliez cette image », les clubs sont le Rampart au vieillissement et à l'isolement, leur but est de vous apporter du bonheur, de la distraction dans une ambiance conviviale et dans un esprit de solidarité. Une bonne raison de se retrouver et de passer un très bon moment.

- **Réunion jeux, goûter et anniversaires** : salle du Dolmen de Lanhélin
Tous les 1^{er} et 3^{ème} mercredis après-midi de 14 h à 17 h 30, ambiance et convivialité assurées - Activités : Belote, scrabble, triominos, loto, rummikub, palet, pétanque tricot
- **Marche du club** : Tous les 2^{ème} et 4^{ème} mardis à 14 h – circuits de 8 kms et (+) et 3 à 5 Kms - Départ Jardin du Granit de Lanhelin (*Calendrier sur demande*)
Participation à la randonnée dite « Ensemble vers les Chemins de Compostelle »
- **Repas** : tête de veau, repas du club, repas cantonal
- **Rencontres conviviales** : Galette de roi – crêpes - Pique-nique – Arbre de Noël
- **Sorties /voyages** : Sortie à la journée, en mai et septembre – fête de l'Amitié – Sortie spectacle de fin d'année – Voyage ANCV (1 semaine)
- **Gai-Savoir** : organisation par le club de 2 épreuves en janvier et septembre
Participation aux épreuves de gai-savoir des autres clubs de la Région
- **Concours Cantonaux, Régionaux, Fédéraux**
Participation aux concours Belote, Palets, etc.....
- **Formation informatique** pour l'organisation de ces formations, S'inscrire au paravent aux différents modules (*Windows découverte, perfectionnement, photo niveau 1 et 2 – internet, traitement de texte, tableur, tablette tactiles*)

CONTACT : BOULAND Danielle : Présidente 02 99 73 72 78 - 06 50 42 24 32

♦ Mail : danielle.bouland@gmail.com



FC MEILLAC – LANHELIN – BONNEMAIN



C'est la rentrée !

Le club du FC MEILLAC LANHELIN BONNEMAIN a repris également le chemin de l'école pour cette nouvelle saison 2014-2015.

Malgré une très bonne ambiance, lors de la première saison de fusion entre les 3 clubs, l'équipe fanion est descendue en deuxième division de district. Le club repart cette saison avec 3 équipes seniors (deuxième division, troisième division et quatrième division de district), une équipe vétérans (pratique possible à partir de 35 ans), et les équipes jeunes en association avec les communes de MINIAC MORVAN et ST PIERRE DE PLESGUEN, sous le nom du Groupement Jeunes Bretagne Romantique.

Les entrainements des seniors ont lieu à MEILLAC, le mardi et vendredi soir à 19h00. Les équipes seniors jouent le dimanche après midi. L'équipe A et B jouent sur le terrain de MEILLAC et l'équipe C joue sur le terrain de LANHELIN. Les vétérans jouent le vendredi soir sur le terrain de BONNEMAIN, équipé pour recevoir en nocturne.

La pratique du football, peut s'effectuer dès l'âge de 6 ans. Vous trouverez ci-après les nomenclatures et lieux d'entrainements :

- U6-U7 (naissance en 2008 et 2009) : Entraînements le samedi de 10h00 à 12h00 à MEILLAC.
U8-U9 (naissance en 2007 et 2006) : Entraînements le samedi de 10h00 à 12h00 à MEILLAC.
U10-U11 (naissance en 2005 et 2004) : Entraînements le mercredi de 13h30 à 15h30 à ST PIERRE.
Entraînements le vendredi de 17h15 à 18h30 à ST PIERRE.
U12-U13 (naissance en 2003 et 2002) : Entraînements le mercredi de 15h00 à 17h15 à MINIAC.
Entraînements le vendredi de 18h00 à 19h30 à ST PIERRE.
U14-U15 (naissance en 2001 et 2000) : Entraînements le mercredi de 15h00 à 17h15 à MINIAC.
Entraînements le vendredi de 18h00 à 19h30 à ST PIERRE
U16-U17 (naissance en 1999 et 1998) : Entraînements le mercredi de 15h00 à 17h15 à MINIAC.
Entraînements le vendredi de 18h00 à 19h30 à ST PIERRE

Spécifique gardiens de buts :

- U11 : Entraînements le mercredi de 13h30 à 14h30 à ST PIERRE.
U13, U15, U17 : Entraînements le mercredi de 15h00 à 17h15 à MINIAC

Afin de faciliter l'accès au football et aux entrainements ; un bus passe dans les communes de MEILLAC, BONNEMAIN, LANHELIN et ST PIERRE chaque mercredi.

Nous vous invitons à nous rejoindre et vous épanouir au sein du club. Venez nous retrouver sur les terrains, ou bien pour un premier contact, sur notre site internet :

<http://fcmeillaclanhelinbonnemain.footeo.com/>

Et sur le site du groupement jeunes :

<https://sites.google.com/site/gjbrfoot35/>

Nous vous donnons rendez vous pour notre repas annuel qui aura lieu le 8 novembre 2014, à la Chaumière de granit de LANHELIN (Réservations auprès de la boulangerie de MEILLAC ou LE SALOON à MEILLAC, ou bien directement en prenant contact sur notre site internet).

BONNE RENTREE A NOS COMMUNES ET A LEURS HABITANTS !!!!

Le Comité du FCMLB



Le Comité des Fêtes



Le Comité des Fêtes a
commémoré
les 70 ans de la libération de
LANHELIN.



Beaucoup d'émotion et de joie
ont été ressenties pendant ces
deux jours.

Nous remercions toutes les
personnes qui nous ont aidés
d'une manière ou d'une autre.

NOËL

Nous décorerons le centre
dès le 29 novembre.



ETAT-CIVIL



Décès :

Marie-Thérèse DAUMER épouse BOQUEREL, rue Bertrand Du Guesclin, décédée le 29 Mai 2014 à SAINT MALO

Andrée JUHEL épouse HERPEUX, rue Jacques Cartier, décédée le 29 Juin 2014 à LANHÉLIN
Bernadette DELAMAIRE, Résidence La Charmille, décédée le 16 Août 2014 à SAINT-MALO



Naissances :

Yanis HULAUD né le 06 Juillet 2014 à SAINT-MALO

Gary KIPSON né le 19 Juillet 2014 à SAINT-MALO

Lina JULIEN née le 16 Août 2014 à DINAN

Corentin LE DIHUIT né le 25 Août 2014 à LANHELIN

Liyah GORON née le 31 Août 2014 à DINAN



Mariages :

Christophe ECOT et Samanta PIERSON mariés le 14 Juin 2014

Gaëlle PASQUET et Laura TROCHET mariées le 28 Juin 2014

Philippe et Marie-José LAVOINNE mariés le 05 Juillet 2014

Stéphane RIO et Géraldine JOUQUAN mariés le 12 Juillet 2014

Julien NICOLAS et Stéphanie BICHE mariés le 16 Août 2014

Patrice LE YAOUANQ et Isabelle LAUNAY mariées le 23 Août 2014

INFORMATIONS

Location du Broyeur auprès du SMICTOM :

Pour qui ?

Vous êtes un particulier habitant sur l'une des 37 communes du Smictom, une association ou un établissement public du territoire.

Comment ?

Contactez le Smictom pour réserver. 3 possibilités :

- via le formulaire de réservation sur Internet : www.sictom-tinteniac.fr
- par téléphone au 02.99.68.03.15 (du lundi au vendredi de 13h à 17h)
- par simple visite au Smictom (le lundi de 13h à 17h - du mardi au vendredi : 9h-12h/13h-17h)

Il est impératif de réserver le broyeur auprès du Smictom (en fonction des disponibilités restantes, voir calendrier ci-dessus).

 **Vous en avez assez
des aller-retours à la déchèterie ?** 



**Le broyage à domicile,
avec le Smictom, c'est facile !**



Location du broyeur
à la journée.



HORAIRES GARDERIE :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi :

- 7h30 – 8h35 Le matin
- 16h30 – 18h30 Le soir

Mercredi :

- 7h30- 8h35 Le matin
- 11h45 -13h00 (très peu d'enfants restent jusqu'à 13 heures. La mairie se réserve le droit de revoir cet horaire)

HORAIRES ECOLE :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi :

- 8h45 – 12h15
- 14h – 15h45
- 15h45 – 16h30 (TAP)

Mercredi :

- 8h45 – 11h45

LUTTE PREVENTIVE CONTRE LA CHENILLE

PROCESSIONNAIRE DU PIN

Un formulaire d'inscription est disponible en mairie afin de bénéficier d'un procédé biologique préventif efficace contre la chenille processionnaire du pin (à compléter au plus vite).

Les tarifs sont les suivants :

- Tranche « 1 arbre unique » : 60 €
- Tranche 2 à 3 arbres : 90 €
- Tranche 4 à 5 arbres : 120 €
- Tranche 6 à 10 arbres : 180 €
- Tranche 11 à 20 arbres : 250 €

DEMENAGEMENT DES CLASSES MATERNELLES :

Les bénévoles disponibles du mardi 28 au vendredi 31 Octobre 2014 seront les bienvenus !

QUELQUES REGLES A RESPECTER POUR LE BIEN-ETRE DE TOUS

- Nous vous demandons de bien vouloir veiller à l'état de propreté de votre trottoir.
- Pour la sécurité de tous veillez à ne pas laisser vos animaux sur la voie publique.
- Les conteneurs situés sur le parking de la Chaumière sont exclusivement réservés au dépôt de verre. Aucun autre déchet ne peut y être déposé.